

La méthode instrumentale

Jusqu'à 16 semaines d'aménorrhées (SA)

Pratiquée à l'hôpital, la durée de l'intervention est d'environ 10 minutes

Elle consiste, en passant par les voies naturelles, à dilater le col de l'utérus afin d'introduire une canule d'aspiration

Des médicaments vous seront donnés pour arrêter l'évolution de la grossesse et préparer votre corps à l'intervention. La prise de ces médicaments pourra entraîner des douleurs et/ou des saignements.

Elle peut être pratiquée sous anesthésie locale ou générale

SOUS ANESTHÉSIE LOCALE (DE 5 à 14 SA)

Après la pose du speculum, le médecin injecte le produit anesthésique dans le col (geste indolore).

L'utérus n'étant pas anesthésié, des douleurs d'intensité variable peuvent survenir pendant l'intervention. Vous ne serez pas endormie mais des inhalations de gaz MEOPA (gaz relaxant) vous seront proposées.

A l'issue de l'intervention, des douleurs à type de douleurs de règles peuvent survenir, une bouillotte chaude vous sera proposée.

La sortie est possible 2h après l'intervention en l'absence de complication

Elle peut être pratiquée sous anesthésie locale ou générale

SOUS ANESTHESIE GENERALE (DE 5 à 16 SA)

Vous êtes complètement endormie du début à la fin de l'intervention.

Celle-ci sera réalisée au bloc opératoire par un gynécologue.

Vous devrez rencontrer un médecin anesthésiste en consultation auparavant.

Quelqu'un devra venir vous chercher le jour de l'intervention et il est préférable que vous ne soyez pas seule la nuit suivante.

L'horaire d'arrivée vous sera donnée la veille par téléphone, prévoir une sortie en fin de journée.

Inconvénients et risques de la méthode instrumentale

Sont exceptionnels (<1% tous risques confondus)

Les principales complications sont :

- l'infection,
- l'hémorragie,
- la perforation utérine (rare)
- la rétention (persistance de débris ovulaires dans l'utérus),

EN PRATIQUE

Quelle que soit la méthode choisie, des antalgiques (anti-douleur) vous seront prescrits.

Certains risques liés à l'IVG peuvent être favorisés par vos antécédents ou un traitement pris avant l'IVG. Vous devez donc nous informer de vos antécédents (personnels et familiaux) et de l'ensemble des traitements et médicaments que vous prenez.

Il n'y a pas une méthode meilleure qu'une autre. Durant votre rendez-vous médical pré-IVG nous vous exposerons la ou les méthodes à laquelle/lesquelles vous êtes éligible.

Votre choix sera, dans la mesure du possible, respecté.

Veuillez vous munir le jour du rendez-vous d'une carte de groupe sanguin (si disponible) et de votre carnet de santé

Une consultation entre 3 à 5 semaines après l'IVG est fortement conseillée afin de vérifier l'absence de complications.

Une nouvelle grossesse est possible dès le mois qui suit l'IVG. Nous vous conseillons de débuter une contraception rapidement après l'IVG (généralement prescrite lors de la consultation pré-IVG).

Vous avez été accueillie au téléphone ou en présentiel par une conseillère conjugale et familiale (CCF). Vous pouvez reprendre contact avec elle durant tout le parcours IVG ou encore après l'intervention, même à distance de celle-ci.